

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 07 SEPTEMBRE 2021**

Le sept septembre deux mille vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Laurent RANNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. RANNOU L., MALLO Y., NUSSBAUM P., LAURENT A., LE FOLL P., LE BIHAN M et Mme CROS F.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jacques TREMEL qui donne procuration à M. Laurent RANNOU, M. Julien TREMEL et Mme Marion BRYCHE.

Madame Fanny CROS a été désignée secrétaire de séance.

SUPPRESSION DU POSTE DE 3^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la demande de démission de Mme BRYCHE Marion en tant que 2^{ème} Adjointe a été acceptée par le Sous-Préfet de Lannion et a pris effet depuis le 20 Août 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de la remplacer à ce poste et demande s'il y a des candidatures.

Après concertation des Conseillers municipaux, il n'y a pas de candidature de présentée pour le poste vacant d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire précise que de par la Loi, Monsieur Pierre NUSSBAUM actuellement 3^{ème} Adjoint au Maire devient de fait 2^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que puisqu'il n'y a pas de candidature au poste vacant d'Adjoint au Maire, il faut supprimer le poste de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de supprimer le poste de 3^{ème} Adjoint.

PREND ACTE que Monsieur Pierre NUSSBAUM devient 2^{ème} Adjoint au Maire.

PARTICIPATION AU SPECTACLE PROPOSÉ PAR LTC POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE DE QUEMPERVEN.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que LTC a pour objectif de permettre à chaque enfant scolarisé en primaire d'assister au moins une fois dans l'année à une représentation artistique dans une salle culturelle.

Les écoles sont invitées à choisir un spectacle parmi les séances scolaires programmées d'octobre 2021 à juin 2022 par les cinq salles de spectacle du territoire.

Le transport et une partie du coût du spectacle sont pris en charge financièrement par LTC.

LTC souhaite savoir si le conseil municipal accepte de s'associer à cette action et de participer financièrement à hauteur de 4,50 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 1 abstention :

ACCEPTE de participer à ce projet,

ACCEPTE la participation financière de la Commune à hauteur de 4,50 € par enfant scolarisé à l'école publique de Quemperven pour assister une fois par an à un spectacle.

AVIS SUR LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ DE LTC POUR LE MANDAT 2020-2021.

La question est reportée au prochain conseil municipal pour laisser plus de temps aux Conseillers municipaux d'étudier la question.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA SCOLARISATION À L'ÉCOLE SAINTE MARIE DE ROSPEZ DE DEUX ENFANTS RÉSIDENTS DE QUEMPERVEN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Sainte Marie de Rospez qui sollicite une contribution de la commune pour des enfants résidents à Quemperven. La commune doit participer pour un élève de CE2 et un élève de CP.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée au vu des moyens financiers de la commune que la contribution soit de 200 € pour un enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés : **DECIDE** de donner une contribution de 400€ à l'école Marie de Rospez pour les deux enfants scolarisés en CE2 et CP pour l'année scolaire 2020-2021.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense au compte 6558.

SUPPRESSION DU SERVICE EMPLOI PARTAGÉ ENTRE LA COMMUNE DE QUEMPERVEN ET LA COMMUNE DE COATASCORN À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'ancien agent technique Alain LOZAHIC était mis à disposition de la commune de Quemperven par le service emploi partagé QUEMPERVEN/COATASCORN, géré par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor qui était l'employeur. Ce service emploi partagé regroupait un agent technique de la commune de Quemperven et un agent technique de la commune de Coatascorn chacun travaillant dans sa commune mais avec une possibilité d'entraide au besoin. La commune de Quemperven avait à sa charge 95% du salaire de son agent et a toujours 5% du salaire de l'agent de Coatascorn.

L'agent technique de Quemperven ayant été mis en invalidité par rapport à sa fonction, le service emploi partagé entre les deux communes n'a plus lieu d'exister.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de supprimer le service emploi partagé QUEMPERVEN/COATASCORN à partir du 1^{er} janvier 2022 lorsque les formalités d'embauche de l'agent technique de Coatascorn par cette même commune seront terminées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de supprimer le service emploi partagé QUEMPERVEN/COATASCORN à partir du 1^{er} janvier 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTÉ.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2020 de LTC.
Le rapport a également été communiqué aux Conseillers municipaux par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport présenté, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le rapport d'activité 2020 de Lannion-Trégor Communauté.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- **Enherbement de l'ancien cimetière :**

Suite à la visite des cimetières de Louargat et St Eloi, il a été décidé de commencer à enherber l'ancien cimetière de Quemperven afin de réduire le temps de binage de l'agent technique. La première étape consiste à mettre entre les tombes, où les espaces sont très réduits, du miscanthus (copeaux) et une fleur couvrante (la turquette). Ensuite les allées seront enherbées par-dessus le merle.

- **Avancement des travaux de l'extension du cimetière :**

Présentation de photos pour voir l'avancement des travaux paysagers. Une demande de devis est en cours pour l'installation de caveaux, cavurnes et ossuaire.

- Les travaux de réparation de gouttière de l'abris bus et toilette publique sont terminés.
- Les travaux d'isolation de l'ancienne classe de l'école sont en attente de démarrage de l'entreprise LE GUEN.
- Recensement de la population 2022 : la commune recherche un agent recenseur pour la période de janvier-février 2022.
- Chiens en divagation : il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne divague pas seul sur la voie publique ou dans les propriétés privées. La mairie fera intervenir la fourrière en cas de divagation répétée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.